RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N° 63072-2023/1-ACTS/DAJI

Date du : 3 avril 2023

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

PJ: un projet d'arrêté.

- **<u>Réf.</u>**: délibération n° 113-2021/APS du 1^{er} décembre 2021 portant la stratégie provinciale pour la jeunesse ;
- délibération n° 72-2023/BAPS/DCJS du 7 février 2023 portant composition du comité de suivi de la stratégie provinciale jeunesse 2021-2025 (art. 2) ;
- arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

• Comité de suivi de la stratégie jeunesse (art. 11 à créer) :

Le 7 février 2023, le Bureau de l'assemblée de la province Sud a adopté la délibération portant composition du comité de suivi de la stratégie provinciale jeunesse.

La direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud (DCJS) propose de désigner pour siéger au sein de ce comité, M. Roland QAENG, représentant du collectif jeunes et Mme Anne-Lise MAUGA, ambassadrice du dispositif « Jeunesse Développement Durable », en qualité de personnes qualifiées, conformément à l'article 2 de la délibération ci-dessus référencée.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.